



Le Département du Loiret s'engage en faveur de la jeunesse Loirétaine

Appels à projets Jeunes Associations • Collèges

Appels à Initiatives locales et Classes de découverte



Dans le cadre de sa politique « **Agir pour nos jeunes** » le Département du Loiret s'engage à aller plus loin dans ses actions et dans ses partenariats pour créer les conditions d'une réussite pour tous pour agir sur l'épanouissement des jeunes pour les accompagner dans leur apprentissage de la citoyenneté.

Pour cela, le Département du Loiret maintient et accentue son intervention en direction des associations, des jeunes et des collèges via ses **Appels à Projets** ainsi que son fonds d'aide au bénéfice des élèves des écoles élémentaires publiques et privées du Loiret avec son dispositif **Classes de découverte**.

En termes d'innovation, le Département développe un nouveau dispositif de soutien auprès des collectivités via ses **Appels à Initiatives Locales**.

I. Objectifs

Les projets proposés devront s'adresser aux jeunes et à leurs familles et devront répondre aux objectifs de la nouvelle politique jeunesse « Agir pour nos jeunes ».

1. Favoriser la réussite éducative des jeunes

- Sensibiliser les jeunes sur leurs perspectives scolaires et professionnelles
- Soutenir la fonction parentale
- Favoriser l'épanouissement et le développement harmonieux des jeunes

2. Développer l'engagement citoyen des jeunes

- Développer la prise d'initiative et l'engagement des jeunes
- Responsabiliser et faire prendre conscience aux jeunes de leurs droits, devoirs et responsabilités
- Eveiller la conscience citoyenne des jeunes face aux réalités de leur environnement.

II. Cible :

- **Associations** : Appels à Projets des Associations

Les Appels à Projets Associations constitueront un cadre d'intervention du Département en direction des associations qui mènent des initiatives au regard des engagements de la nouvelle politique jeunesse du département.

Règlement à télécharger ICI

Dossier de candidature à télécharger ICI

Contact : Damien BOUGRÉ - 02 36 99 27 26 – damien.bougre@loiret.fr

- **Les jeunes** : Appels à Projets Jeunes 45

Le Département est actuellement engagé avec le concours de la CAF et la DRDJSCS à travers un Appel à Projet « Jeunes 45 ». Ce cadre d'intervention permet d'accompagner et de soutenir les projets des jeunes Loirétains.

Règlement à télécharger ICI

Dossier de candidature à télécharger ICI

Contact : Damien BOUGRÉ - 02 36 99 27 26 – damien.bougre@loiret.fr

- **Collectivités** : Appels à Initiatives Locales

Cet appel à initiative s'adresse à toutes collectivités (Mairie, Métropole, Communauté d'agglomération et Communautés de Communes) ayant pour projet un engagement auprès de ses jeunes en cohérence et en complémentarité des objectifs de la politique « Agir pour nos jeunes ».

Une convention de partenariat est établie entre la collectivité et le Département. Dans ce cadre il appartiendra au contractant de garantir la vérification des pièces administratives des structures associatives et parapubliques qui bénéficieront de l'aide du Département.

Règlement à télécharger ICI

Dossier de candidature à télécharger ICI

Contact : Lémia NASRI - 02 38 25 43 60 – lemia.nasri@loiret.fr

- **Écoles élémentaires** : Classes de découverte

La classe de découverte doit permettre de proposer aux élèves une autre forme d'apprentissage et d'offrir un développement de l'enfant sur plusieurs plans : social, affectif, intellectuel, physique.

Règlement à télécharger ICI

Dossier de candidature à télécharger ICI

Contact : Johanna LANGLOIS - 02 38 25 41 28 – johanna.langlois@loiret.fr

- **Collèges** : Appels à projets Collèges

Soutenir les actions en direction de la jeunesse, pour la réalisation d'un projet s'inscrivant dans les objectifs de la nouvelle politique jeunesse « Agir pour nos jeunes ».

Pour les actions exceptionnelles de type UNSS, le Département apportera son soutien financier uniquement pour les rencontres de type « Finales ».

Un « catalogue des collèges » sera mis en ligne en mars 2019. Ce catalogue permettra d'informer les collèges, chefs d'établissement et les équipes pédagogiques, sur la diversité des actions départementales qu'ils pourraient solliciter aux bénéficiaires des collégiens.

Règlement à télécharger ICI

Dossier de candidature à télécharger ICI

Contact : Johanna LANGLOIS - 02 38 25 41 28 – johanna.langlois@loiret.fr

IMPORTANT :

- Pour un même projet les associations ou les jeunes ne pourront pas émarger à la fois aux AP et aux AIL par l'intermédiaire des collectivités.
- Le calendrier des dépôts de dossiers sera séquencé sur l'année civile. Lancement des AP et des AIL au 1er novembre 2018 pour un dépôt des dossiers avant le 31 janvier 2019. Les autres périodes des dépôts de dossiers s'effectueront au cours de l'année et vous seront communiquées.

Les services de la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Enseignement Supérieur (DEJES) pourront vous accompagner dans la préparation de vos dossiers.